**Republique islamique de mauritanie**

**Honneur – Fraternité – Justice**



**ministere du petrole, DES mines ET DE L’ENERGIE**

**SOCIETE MAURITANIENNE D’ELECTRICITE (SOCIETE MERE)**



**UNITE DE GESTION DU PROJET**

**PROJET D’INTERCONNEXION ELECTRIQUE EN 225 KV MAURITANIE-MALI ET DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES ASSOCIEES (PIEMM)**

**Termes de référence pour le recrutement d’un(e) Expert(e) en Développement Social et Genre**

**Avril 2024**

1. **CONTEXTE**

# I.1) CONTEXTE STRATÉGIQUE

## **Contexte, stratégie et objectifs**

Les sous-secteurs de l’électricité en Mauritanie et au Mali sont confrontés à d’importants défis dont notamment : (i) le faible taux d’accès à l’électricité ; (ii) le déficit de l’offre par rapport à la demande d’électricité et (iii) la forte prédominance de la production d’électricité à base de combustible fossile dans le mix énergétique. Pour surmonter ces contraintes dans un sous-secteur aussi important pour le développement économique et social, le Gouvernement de la Mauritanie a adopté des stratégies visant l’accès universel de leur population à l’électricité à l’horizon 2030. L’objectif de développement du présent projet d’interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM) s’intègre parfaitement dans les visions des gouvernements des deux pays.

En effet, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) de la Mauritanie s’articule autour de trois grands axes, à savoir : (i) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, (ii) développer le capital humain et l’accès aux services sociaux de base et (iii) renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle est déclinée en trois plans quinquennaux d’actions prioritaires dont le second couvrant la période 2021-2025 comprend 189 projets structurants dont l’interconnexion électrique de la Mauritanie avec le Mali. Le PIEMM est donc bien aligné sur la SCAPP et s’insère dans le 2ème domaine du Document stratégie pays (DSP 2023-2028) de la Banque qui s’inscrit dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie ».

## **Contexte sectoriel et institutionnel**

Malgré les efforts consentis cette dernière décennie, les taux d’accès à l’électricité restent relativement faibles (48% en Mauritanie contre une moyenne de 57% en Afrique en 2021) avec de fortes disparités entre les milieux urbains et ruraux (taux en dessous de 10% en milieu rural). En 2021, la capacité de production totale disponible était de 512 MW (SOMELEC). Ces capacités nationales de production restent relativement faibles et dominées par la production thermique (fuel) qui ressort à 71%. Avec une telle structure du mix énergétique, l’équilibre financier de la SOMELEC est difficilement atteignable, surtout dans un contexte de prix administrés, où leurs activités sont généralement affectées par le renchérissement des cours mondiaux du combustible fossile. La situation financière est particulièrement plus éprouvée ces dernières années par des fluctuations très prononcées des cours du combustible du fait notamment de la pandémie COVID 19 et des récents conflits dans le monde. Par ailleurs, l’inexistence d’une ligne de transport à capacité adéquate empêche la Mauritanie d’enlever toute la quote-part de la capacité de production d’énergie (94,2 MW) qui lui est réservée de la capacité des trois centrales hydroélectriques de l’OMVS (Manantali, Gouina et Félou) qui est de 400 MW. Aussi, il convient de noter que la centrale éolienne de 100 MW construite à Boulanouar est utilisée à moins de 70% de sa capacité alors qu’elle aurait pu être raccordée à un réseau électrique de transport pour desservir des localités intérieures de la Mauritanie qui sont sans accès à l’électricité.

# I.2 DESCRIPTION DU PROJET

L’objectif de développement du projet est de stimuler l’accroissement des capacités de production d’énergie solaire et l’accès universel en Mauritanie et au Mali, par le déploiement de réseaux électriques. Les objectifs spécifiques visés sont de : (i) établir une connexion électrique haute tension (225 kV) sur 1 373 km d’une capacité de transit de 600 MW entre les deux pays ; (ii) construire une centrale solaire d’une capacité de 50 MWc à Kiffa (Mauritanie) qui sera connectée à la ligne d’interconnexion 225 kV ; (iii) raccorder 100 000 nouveaux ménages (dont 80 000 en Mauritanie et 20 000 au Mali) au réseau électrique dans les localités traversées par la ligne 225 kV dans les deux pays avec des compteurs intelligents à prépaiement ; (iv) créer des opportunités d’entreprenariat agricoles et de services pour les jeunes et les femmes ; (v) contribuer au développement du commerce régional de l’électricité et (vi) préparer les études de faisabilité nécessaires au développement des centrales solaires de Nama en Mauritanie et de Yélimané au Mali pour une capacité cumulée d’au moins 100 MWc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PIEMM, la SOMELEC envisage de recruter un ensemble d’experts dont un(e) Spécialiste en Développement Social et Genre.

Les présents termes de référence concernent le recrutement de ce/cette Spécialiste en Développement Social et Genre.

1. **Mission et profil d’un(e) Expert(e) en Développement Social et Genre :**

Sous l’autorité directe du Coordonnateur du projet, l’Expert(e) en développement social et genre travaillera et s’acquittera de ses tâches conformément aux prescriptions sises dans son contrat et notamment le renforcement du projet.

1. **Missions**

Les missions suivantes seront confiées au Spécialiste enDéveloppement Social et Genre :

1. Intégrer les aspects de fragilité et résilience dans toutes les activités du Projet.
2. Intégrer les aspects de de genre et d’autonomisation des femmes dans toutes les activités du Projet.
3. Colaborer à la mise en œuvre et suivi des dimensions de genre des sauvegardes environnementales et sociales du projet.
4. Contribuer à la performance de la gestion du programme.

Spécifiquement :

1. Intégrer les aspects de fragilité et résilience, de genre et d’autonomisation des femmes dans toutes les activités du Projet :

* Coordonner et appuyer la mise en œuvre du Plan d’Action de Genre (PAG) du PIEMM suivant la catégorie genre attribuée au projet, en étroite concertation avec les partenaires, selon leurs prérogatives et responsabilités respectives.
* Elaborer des notes conceptuelles d’encadrement et/ou Termes de Référence relatifs aux activités de fragilité, résilience du projet.
* Elaborer des notes conceptuelles d’encadrement et/ou Termes de Référence relatifs aux activités de genre du projet.
* Assurer l’alignement des approches proposés aux politiques nationales de genre et de la Banque Africaine de Développement.
* Veiller à la prise en compte de l’approche participative et du genre.
* Veiller à la prise en compte des aspects liés à la fragilité et à la résilience
* Opérationnaliser le volet d'autonomisation des groupements de femmes et de jeunes du PIEMM, notamment la :
  + Définition de la méthodologie du diagnostic des besoins, en prévoyant les partenariats et recrutement locaux nécessaires pour sa mise en œuvre.
  + Selon la méthodologie et outils définis, identifier et caractériser les groupements socioéconomiques existant dans chaque site du projet.
  + Proposer des critères de sélection des groupements bénéficiaires (composante formation ; composante équipement).
  + Préciser les besoins de renforcement des capacités des groupements/coopératives bénéficiaires en vue d’améliorer la durabilité et l’échelle de leurs activités génératrices de revenus (capacités organisationnelles, entrepreneuriales, gestion, techniques, sociales - leadership, VBG, santé, et l’alphabétisation fonctionnelle, etc.), y compris les besoins associés à l’utilisation, manutention, petites réparations, gestion des équipements pour les groupements/coopératives qui seront sélectionnés comme bénéficiaires.
  + Elaborer un plan de renforcement des capacités pour chaque localité et les modalités de mise en œuvre (bénéficiaires, domaines, modules, formation de formateurs, modalités d’accompagnement, budget, etc.).
  + En collaboration avec le(a) spécialiste de S&E de l’UGP, définir des indicateurs pour le volet d’autonomisation des femmes et jeunes, établir une situation de départ, et les modalités de suivi des indicateurs retenus pour mesurer les progrès dans ce volet.
* Mettre en œuvre par le biais de prestataires le plan de structuration et dynamisation des groupements des femmes et de jeunes et les accompagner (y compris les besoins de formation associés à l’installation des équipements).
* Etablir des contacts et synergies avec les partenaires qui interviennent dans les zones concernées - institutions, ONGs, projets, et mise en réseaux des groupements de femmes et de jeunes pour des appuis non contemplés par le PIEMM.
* Définir des stratégies visant à faciliter l’intégration des femmes et des jeunes dans tous les organes de concertation du projet et dans le secteur de l’énergie.
* Suivre la mise en œuvre des activités du PAG et liées à l’appui et à l’autonomisation des femmes et des jeunes du PIEMM.
* Relever les impacts genre du projet et en particulier du volet d'autonomisation des groupements de femmes et de jeunes du PIEMM.
* Relever les impacts (avec une analyse chiffrée) du projet sur la fragilité et la résilience des communautés et des personnes bénéficiaires.

1. Collaborer à la mise en œuvre et suivi des dimensions de genre des sauvegardes environnementales et sociales du projet :

En appui à la cellule de sauvegardes environnementales et sociales de l’UGP et ses spécialistes, contribuer de forme concertée aux suivantes tâches :

* Appuyer la formation et le renforcement des capacités des différents acteurs et communautés dans la prise en compte des aspects liés à la fragilité et à la résilience et qui sont associés aux activités du projet.
* Appuyer le suivi de la prise en compte par tous les prestataires de toutes les actions qui doivent concourir à la prévention des VBG et EASH.
* Appuyer la mise en œuvre des mesures de mitigation et de promotion du genre prévues dans les différents instruments de sauvegardes du projet.
* Appuyer la mise en place d’un volet spécifique VBG au titre du mécanisme de gestion des plaintes.
* Appuyer la formation des membres des organes du mécanisme sur les aspects genre
* Appuyer le renforcement des capacités des différents acteurs et communautés récipiendaires dans la prise en compte des aspects VBG/EAHS/VCE associés aux activités du projet.

1. Contribuer à la performance de la gestion du programme :

* Appuyer de façon transversale le personnel de l’UGP et les partenaires d’exécution sur les politiques et pratiques sensibles au genre et aux questions sociales dans la mise en œuvre des interventions du projet.
* Préparer et socialiser toutes les procédures et outils de gestion genre.
* Identifier les besoins et assurer ou contribuer au en renforcement des capacités des différentes parties prenantes dans la prise en compte de la dimension genre et résilience dans les activités du projet.
* Participer aux réunions d’équipe et veiller à la prise en compte du genre et de résilience dans tout le processus de mise en œuvre des activités du projet.
* Contribuer à l’insertion des questions de genre et de fragilité et résilience dans les Termes de Référence des différentes prestations prévues par le projet.
* Suivre l’évolution des indicateurs du projet en veillant à la collecte de données désagrégées par sexe et en réalisant des analyses genre.
* Suivre l’évolution des indicateurs du projet en tenant compte de la fragilité et de la résilience.
* S’assurer de la qualité en relation au genre des rapports des prestataires.
* Elaborer et soumettre les rapports d’exécution du projet sur le volet genre ; fragilité et résilience, afin qu’ils soient pris en compte dans les rapports d’activités périodiques du projet.
* Vérifier, en concertation avec le RAF, le niveau d’évolution des budgets alloués à la promotion du genre ; et à la résilience
* Assurer la communication et la capitalisation des informations et bonnes pratiques sur le genre ; la fragilité et la résilience dans le cadre du projet.
* Exécuter toute autre tâche ou mission qui pourrait lui être confiée dans le cadre de ses fonctions par le Coordonnateur.

1. **Profil de l’expert(e) de developpement social et genre**

L’expert(e) devra présenter une solide expérience sur les questions de genre, en particulier en approche d’égalité de genre et d’autonomisation économique des femmes, de même de développement social

* Niveau Bac +4 ou 5 avec diplôme en developpement social, genre, sociologie ou autres sciences sociales, économiques ou similaires ;
* Avoir au moins 3 ans d’expérience avérée sur les questions de genre, d’autonomisation des femmes, entreprenariat, renforcement socioéconomiques des groupements /coopératives
* Avoir une solide expérience de travail dans le contexte de pays en développement ; en particulier en Afrique
* Avoir une bonne connaissance du contexte de la Mauritanie
* Une bonne compréhension des questions de fragilité et de résilience ;
* Expérience avérée en approches participatives en vue de mobiliser toutes les parties prenantes du projet dans la mise en œuvre en fonction de leurs prérogatives et responsabilités respectives ;
* Avoir une compréhension avérée des questions de genre nationales et une connaissance pratique du monde rural ;
* Avoir de l’éxpérience en matière de prévention et réponse aux VBG/EAHS, serait un atout ;
* Avoir au moins une expérience similaire dans un projet du secteur de l’Énergie, soit en tant que Consultant principal ou simplement en tant que membre de l’équipe de consultants, serait un atout ;
* Avoir une expérience de travail dans les institutions internationales
* Être familier avec le travail d’équipe, sur des tâches complexes et avec différents groupes d’acteurs ;
* Avoir une maitrise du français (oral et écrit) et de l’arabe (+les connaissances des langues nationales seraient un atout).

1. **Obligation de l’administration de SOMELEC**

Le personnel recruté ou désigné aura à sa disposition tous les documents et logistiques nécessaires à l’accomplissement de sa mission. Il lui sera proposé un contrat pour une durée d’un an renouvelable par suite d’une évaluation annuelle des performances.

1. **Lieu et durée de la mission**

Le personnel sera basé à Nouakchott, avec des missions de terrain dans la zone d’intervention du Projet ou au besoin dans d’autres lieux en relation avec l’exécution du projet.

1. **Grille d’évaluation des candidats**

La grille d’évaluation des candidats est présentée dans le tableau suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Désignation | Note |
| 1. **Qualifications générales (Diplômes et expériences générales)**  - Niveau académique bac+5 = 5 pts ;  - Expériences générales : +0 si n inférieur à 3 ans ; +5 pts si n égal 3 ans, +2 pts par chaque année additionnelle à partir de 3 ans jusqu’à un point max de 15 pts pour l’expérience générale | 20 points |
| 2. **Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer** (8 pts par année d’expérience d’Expert en Genre et développement social dans une entité jusqu’à cinq ans max et 2 points par année d’expérience à partir de la sixième année jusqu’à la dixième année)  Chaque année effectuée en tant que Expert en Genre et développement social dans un projet de développement financé par une institution financière de développement donne 2 pts additionnels jusqu’à un maximum de 5 ans. | 50 points  10 points |
| Maitrise de l’outil informatique | 10 points |
| Avoir travaillé en Mauritanie avec des institutions internationales | 5 points |
| Maitrise de la langue française | 5 points |
| **Total** | **100 points** |